



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel
Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 20'000.-
permettant la refonte complète du local des engins
du Centre polyvalent du Bugnon

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Depuis quelques temps déjà, les sociétés locales utilisant les salles de gymnastique du Centre polyvalent du Bugnon chaque semaine alertent le Conseil communal face au mauvais état des armoires de rangement situées dans le local des engins et au manque de place à disposition.

Effectivement, l'école et chaque société locale possèdent une ou plusieurs armoires personnelles permettant d'entreposer tout leur matériel et ces rangements ont l'âge du bâtiment.

La première idée du Conseil communal était de simplement remplacer ces 15 armoires par de nouvelles, avec un coût équivalent au crédit qui vous est demandé au travers du présent rapport, ce qui ne résolvait pas le manque d'espace de rangement.

Au fur et à mesure des réflexions et avec la précieuse collaboration des sociétés locales et des enseignants, le Conseil communal s'est orienté vers une **refonte complète de ce local et de ses rangements, une optimisation de l'espace, ainsi qu'une mutualisation du matériel de base.**

Ainsi, les armoires actuelles seraient déplacées dans les abris pour les moins abimées et jetées pour les plus endommagées. Un volume grillagé d'une profondeur de 3 mètres serait créé au fond de ce local sur toute sa largeur afin d'entreposer le matériel commun à chaque utilisateur (balles, cerceaux, sautoirs, ...).

Effectivement, ce matériel existe souvent à plusieurs exemplaires au sein des différentes sociétés et l'idée est de le céder à la commune, qui se chargera financièrement de son renouvellement (les sociétés locales restant en charge financière de leur matériel spécifique).

Cet espace ne serait accessible que par les sociétés locales régulières ainsi que par les enseignants.



Le matériel spécifique appartenant à chaque société locale et à l'école serait ainsi réorganisé non seulement dans ce local, mais également sous la scène. Effectivement, cet énorme espace est sous exploité actuellement du fait de son accès difficile. Le Conseil communal prévoit alors de modifier un des panneaux de fermeture en porte avec charnières et roulette. Les bancs et les petits tapis prendraient de ce fait parfaitement place dans cet espace laissant ainsi de la place dans le local des engins.

La réorganisation complète du local des engins comprendrait également la peinture du plafond et des murs, ainsi que l'achat de nouveaux buts de football.

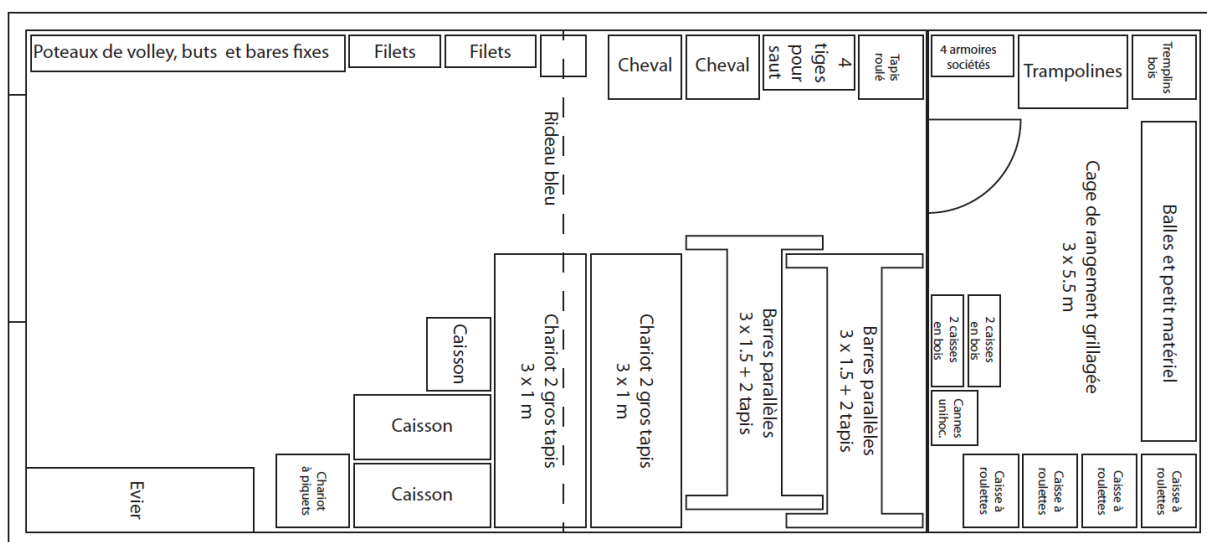
En effet, les buts actuels ne sont plus utilisés par les enfants des écoles, car ils sont très difficiles à manipuler, étant donné leur poids et leur entreposage pose problème, vu leur volume.

Le Conseil communal prévoit l'achat de 2 buts d'entraînement de handball, légers et démontables, dont le rangement serait très aisé. Concrètement, ils seraient suspendus avec les poteaux des filets de volley et les barres fixes.



Par la même occasion, le Conseil communal remplacerait 10 tapis de sol, certains actuels étant devenus hors d'usage.

En finalité, le local des engins se présenterait ainsi :



La demande de crédit se détaille ainsi :

« Petit » matériel :

1 étagère murale pour ballons et petit matériel	fr.	2'098.-
2 râteliers muraux pour balles de thérapie et sit-balls	fr.	396.-
1 chariot pour 16 piquets	fr.	348.-
2 chariots à matériel avec roulettes	fr.	396.-
1 chariot de transport pour 2 grands matelas	fr.	698.-
4 chariots de transport pour bancs	fr.	392.-
2 planches à roulettes	fr.	138.-
1 container pour cannes uni hockey	fr.	179.-
12 bacs en plastique	fr.	408.-
9 bacs en plastique	fr.	531.-
2 buts de handball démontables	fr.	2'196.-
2 filets de handball (pour les buts)	fr.	158.-
1 râtelier combiné	fr.	398.-
10 tapis de gymnastique	fr.	3'440.-
Sous-total « petit » matériel	fr.	11'776.-
Cage en grillage	fr.	3'750.-
Peinture du local	fr.	1'930.-
Modification d'un panneau de fermeture sous la scène	fr.	1'380.-
Divers et imprévus	fr.	1'164.-
Total final TTC :	fr.	20'000.-

Le coût lié au remplacement du matériel mutualisé devenant à la charge de la commune et de l'école, les locations aux sociétés seraient légèrement augmentées afin qu'elles participent au renouvellement de ce matériel. Cette augmentation ne surviendrait qu'en 2015 seulement, afin de tenir compte de la valeur du matériel cédé par les sociétés.

Au travers de ce crédit, le Conseil communal répondrait unanimement aux souhaits des sociétés locales et des enseignants et mettrait ainsi à leur disposition un espace de rangement optimal et fonctionnel.

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :



Commune des Ponts-de-Martel

ARRÊTÉ

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 25 mars 2013,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

vu la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984

Arrête :

Article premier : Un crédit de fr. 20'000.- est accordé au Conseil communal pour lui permettre de rénover le local des engins du Centre polyvalent du Bugnon.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°I340.506.00 et sera amortie à raison de 10% l'an.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires pour financer cet investissement.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire

Les Ponts-de-Martel, le 4 juin 2013

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, Le secrétaire,

Jean-Marc Robert

Simon Kammer